

REUNION EXTRAORDINAIRE CSEC UES BUT 29 MAI 2020

PROCES VERBAL

Président : Monsieur Frank WENDLING
Assisté par : Madame Dominique BRENTA

Membres titulaires présents : Monsieur Jean-Philippe LANGELLOTTI
Monsieur Sébastien DUBOC
Monsieur Denis MANAS
Monsieur Ludovic DEHON
Madame Sabine BARBOTIN
Monsieur Alain MARTINEZ
Madame Prisca BISOGNO
Monsieur Benjamin FLEURY
Madame Farah KHEROUA
Madame Marie-Hélène LENOIR
Madame Valérie SCHOENAUER
Monsieur Frédéric BOULENGIER
Madame Aurélie CHASSEBOEUF
Monsieur Frédéric MANDIN
Monsieur Lakdar BELHADRI
Monsieur Ahmed KHALDI
Monsieur Jean-François HUSSON
Monsieur Cyril PICARD
Monsieur Pascal PAY
Monsieur Laurent BARBETTE
Madame Gaëlle BOUFFAY
Monsieur Philippe COSTES
Madame Natacha BONNEIL
Madame Sandrine COLOMBAT
Madame Florence CUPERLIER

Membre titulaire absent : Madame Céline PERROCHON-CORMIER
Madame Charlotte MARIGNIER

Membres suppléants présents : Monsieur Stéphane NARAINEN
Monsieur Stéphane PEREUR
Madame Valérie KURZ
Monsieur Thierry CLARY
Monsieur Jean-Charles ALLARD
Madame Nathalie RODE
Madame Séverine DUFRENOIS
Madame Carole LEMARCHAND
Monsieur Arnaud MUZARD
Madame Laure FICHTER
Monsieur Mustapha MOUMMAD
Madame Aurélie CLAVEL

Madame Sylvie BREVOT-CHOPLIN
Monsieur Nicolas CRAPANZANO
Monsieur Aymeric PINARD
Monsieur Taoufik EZZOUAK
Monsieur Victor KALDANI
Madame Katia SUSCILLON

Membres suppléants absents :
Monsieur Omar BOUACHE
Madame Carine REYNAUD
Monsieur Christian BONIZEC
Madame Sabah AUGER
Monsieur Arnaud SENREM
Madame Valérie LEFEVRE
Monsieur Sébastien GILARD
Madame Agnès RIVAS
Monsieur Mohamed NASSIRI

Représentants syndicaux présents :
Monsieur Yves FURNO - RS CFTD
Monsieur Dominique JOUASSIN - DS CFTD
Madame Sylvie SIGNORI - DS CFTC
Monsieur Clément GABORIT - RS CGT
Monsieur Pascal BACON - RS FO

Représentants syndicaux absents :
Monsieur Christophe LAVESVRE - RS CFTC
Monsieur Éric SINTAS - DS FO

Représentants de l'employeur :
Monsieur Alexandre FALCK
Madame Dominique BRENTA

DEBUT DE SEANCE A 9H30

Monsieur Frank WENDLING procède à l'appel et au remplacement des titulaires absents.

Madame Carol LEMARCHAND, suppléante, assure le remplacement de sa titulaire Madame Céline PERROCHON-CORMIER.

Monsieur Taoufik EZZOUAK, suppléant, assure le remplacement de sa titulaire Madame Charlotte MARIGNIER.

1. Observations de la Direction sur les informations circulant sur le sujet « BUT/CONFORAMA »

M Falck met en avant les nombreux articles nous concernant qui sont sortis dans la presse au cours de la semaine passée. Il est important pour lui de faire le point avec les membres du CSEC car il y a beaucoup d'infos mais aussi de désinformations qui ont circulé. On peut lire beaucoup de choses mais il faut être vigilant et M Falck se refuse de commenter les articles citant CONFORAMA. M Falck nous alerte aussi sur le fait que les médias confondent, la plupart du temps volontairement, BUT et les actionnaires de BUT.

M Falck nous affirme que BUT n'a pas fait d'offre de reprise de tout ou partie de CONFORAMA et ne souhaite pas en faire. Il ne peut nous en dire plus étant sous le sceau de la confidentialité.

M Falck met en avant le respect du dialogue social au sein de notre entreprise et si BUT devait être concerné par une opération impactant significativement sa stratégie ou sa politique financière ; il commencerait par en informer les partenaires sociaux. Pour M Falck, cela n'a pas de sens stratégique et commercial que BUT rachète CONFORAMA. Au fil du temps, il y aurait un nivellement par le bas. La concurrence qui nous anime permet aux 2 entreprises de progresser.

Il souligne que s'il devait y avoir des discussions avec CONFORMA, avec le conciliateur M Frédéric Abitbol, et avec le CIRI ; celles-ci seraient confidentielles et il ne pourrait en faire état.

Néanmoins, si nos actionnaires devaient être intéressés par une opération avec CONFORAMA, il ne s'agirait pas d'une acquisition de CONFORAMA par BUT mais de la création d'une alliance de type KINGFISHER en France. Il s'agit de 2 marques différentes, autonome et avec leurs propres réseaux. Les 2 sociétés auraient les mêmes actionnaires mais vivraient leur vie indépendamment.

Dans ce cadre-là, si nos actionnaires étaient intéressés, la totalité des magasins CONFORAMA seraient repris ainsi que les sites logistiques et le siège. Tous les employés CONFORMA seraient donc repris. Il s'agirait d'un projet d'investissement et de relance de la marque CONFORAMA qui aurait toute sa place dans le portefeuille du leader du meuble en Europe.

Cette opération permettrait de sécuriser l'emploi de façon directe et indirecte. En protégeant nos fournisseurs à la santé fragile et ceux qui ne peuvent obtenir leur PGE n'étant pas sûr d'être payés par CONFORAMA, cela renforcerait toute la filière du meuble en France.

Toutefois, d'après les informations qui sont publics aujourd'hui, le PDG de CONFORAMA privilégie l'augmentation de la dette. Ce dernier a également précisé à ses partenaires sociaux que s'il n'arrivait pas à obtenir de PGE, un redressement judiciaire serait une meilleure option que le rachat par nos actionnaires.

Ainsi, s'il devait y avoir un projet, il serait à l'heure actuelle très aléatoire car pour acheter, il faut un vendeur. Sans vendeur, aucune transaction ne peut se faire.

M Belhadri souligne que lors d'une autre réunion, il avait été notifié que BUT pourrait injecter des fonds dans l'opération. Or, l'inverse nous est dit aujourd'hui.

M Falck fait remarquer qu'il avait précisé que cela n'était pas vrai mais que M Belhadri n'avait pas voulu le croire.

M Belhadri précise que lors de la dernière réunion, plusieurs projections avaient été soulevées et qu'au regard du crédit revolving de 100M€ que But possède, il était possible que BUT puisse injecter des fonds pour pouvoir acheter CONFO. M Falck avait alors répondu « tout est possible ».

M Belhadri explique que les syndicats ont été reçu dernièrement par Bercy où M Le Maire leur a dit qu'ils étaient sous le sceau de la confidentialité. Il en est quand même ressorti que BUT avait fait une marque d'intérêt. M Belhadri souhaite savoir si ce qui peut être lu dans la presse est réel ou pas.

M Falck lui répond que BUT n'a pas fait d'offre et ne souhaite pas le faire. S'il devait y avoir une marque d'intérêt, elle serait de la part de nos actionnaires et elle serait pour la totalité de CONFORAMA France.

M Falck rappelle que depuis l'arrivée de nos actionnaires, il y a plus d'investissements effectués dans BUT, ce qui est différent lorsque l'on a des actionnaires purement financiers comme précédemment.

M Falck nous fait remarquer que si la marque d'intérêt pour CONFORAMA s'était concrétisée l'année dernière, il n'y aurait peut-être pas 40 magasins en moins et 2000 personnes dans l'attente de savoir si elles vont toucher leur indemnités de PSE.

M Jouassin demande qui cela concerne quand M Falck parle de nos actionnaires. Ce dernier lui répond que s'il devait y avoir un projet, cela serait de concert avec tous nos actionnaires existants.

M Martinez revient sur l'article paru dans le journal « Libération » où M Falck parlait d'une offre de reprise par BUT de la totalité des magasins et des salariés, hors dette PSE. Il souhaite également savoir si la BNP ne ferait pas obstacle au PGE afin qu'il ne reste qu'un leader sur l'ameublement en France.

M Falck répond qu'il n'a jamais parlé au journaliste de Libération et confirme de nouveau que BUT n'a pas fait de marque d'intérêt. Concernant la dette de CONFARAMA, M Falck souligne que les échos ont sorti un papier dessus qui stipulait que si CONFORAMA avait le PGE dans les montants demandés, ils auraient à peu près 1Md€ de dette. A titre comparatif, BUT, qui est de taille équivalente et avec un résultat solide a une dette d'environ 200M€.

M Falck pense que cet angle de vision a été utilisé pour du chantage à l'emploi mais ne doute pas de la perspicacité des banques lorsqu'ils ont regardé la photo et il n'est pas exclu que le choix d'investir dans CONFORAMA n'était pas une bonne stratégie pour celles-ci.

M Pereur souhaite savoir s'il y a rachat par nos actionnaires de CONFORAMA, existe-t-il un risque de fusion entre nos 2 sièges ?

M Falck répond que si un rachat se faisait, une fusion des sièges ou des fermetures de magasins BUT ne feraient pas partie du projet à court et moyen terme, M Falck ne pouvant prendre d'engagement sur 5 à 10 ans. Il s'agirait plutôt d'un projet de développement et d'investissement.

M Falck revient sur la comparaison avec les actionnaires KINGFISHER et ses 2 sociétés Castorama et Brico Dépôt. Les concepts marchands sont un peu plus différents que BUT/CONFO mais les 2 sociétés se challengeaient en permanence. Elles avaient des sièges, une équipe commerciale, une équipe pricing et achat complètement séparés. Puis, le projet ONE-KINGFISHER qui avait vocation à tout rassembler et vendre la même chose. Cela n'a pas fonctionné. Les nouveaux managers arrivant chez Kingfisher sont en train de détricoter ce qui avait été mutualisé.

M Falck pense, après avoir fait plusieurs enseignes, que ce qui fait la force de BUT ; c'est son agilité.

M Duboc fait remarquer qu'à l'époque, il y a des magasins CASTO qui sont passés Brico Dépôt et qu'aujourd'hui, il existe une concurrence entre les 2 enseignes car à produit identique (même référence, même produit), il est vendu moins cher chez Brico Dépôt.

M Falck souligne que ces magasins sont passés Brico Dépôt car ils ne fonctionnaient sous une enseigne gamiste. Ils ont été fermés dans un 1^{er} temps puis rouverts sous enseigne Brico Dépôt. La seule fonction qui reste mutualisée, c'est le développement.

M Gaborit souligne que si un projet voyait le jour, il y aurait des incidences sur BUT. Il souhaite savoir quelles sont les intentions de BUT et de nos actionnaires car d'après ses sources, une lettre d'intention a été faite en Avril. Il souhaite savoir si une offre détaillée a été faite ou une offre ferme a été établie à ce stade. Il aimerait également savoir comment se positionne le CIRI au regard des discussions et positions actuelles et quelles garanties sont apportées à CONFORAMA et sur quel périmètre. Un transfert des salariés serait-il envisagé. Le PSE serait-il pris en charge et BUT a-t-il l'intention de souscrire un PGE.

M Falck confirme ne pas avoir parlé au journaliste de Libération. Concernant les discussions, M Falck souligne que s'il n'y en avait pas, il ne serait pas contraint à la confidentialité. De plus, si projet il y avait, cela concernerait le périmètre français, des processus de cessions séparées étant prévues pour les filiales étrangères, dicit les échos. M Falck rappelle que les autorités de la Concurrence sont souveraines mais les méthodes de travail depuis la fusion FNAC-DARTY ont évolués car ils prennent en compte les achats sur le net pour la concurrence. Toutefois le projet serait tout de même soumis à l'anti-trust européen au vue de la taille des 2 entreprises puis serait renvoyé à l'anti-trust français.

Concernant le personnel, le périmètre serait l'ensemble des salariés et ils viendraient avec l'ensemble de leurs contrats de travail existants. Sur le transfert de personnel entre BUT et CONFO, cela n'est pas prévu de manière industriel et planifié. Il prend toutefois l'exemple de certains anciens collaborateurs

qui ont souhaité changer d'enseigne entre Castorama et Brico dépôt pour raisons personnelles (rapprochement du domicile ou évolution de carrière). Ces transferts ayant été à la demande des collaborateurs et de façon minoritaire.

Concernant le PSE, s'il devait y avoir un projet, ce serait un projet de développement de l'entreprise. D'après les échos de cette semaine, le PGE de Conforama serait de 1Md € et dans ce 1Md€, il y a la dette sociale. Pour M Falck, il y aura des créanciers qui vont devoir oublier leur dette car aux yeux de nos actionnaires, la dette sociale et les dettes de nos fournisseurs sont la priorité.

M Belhadri fait remarquer que M Falck nous parle depuis le début avec une grande prudence. Etant tenu à la confidentialité, M Belhadri comprend bien que M Falck sait des choses qu'il ne peut nous divulguer mais souligne qu'il est impossible à M Falck de dire qu'il ne se passe rien.

M Belhadri s'est laissé dire que nos actionnaires ne faisaient à l'heure actuelle pas d'offre concrète pour 2 raisons : les 8000 salariés et leurs contrats de travail et le PSE. Il paraîtrait que nos actionnaires préféreraient laisser aller CONFO vers une liquidation judiciaire car elle coûterait moins cher. Concernant la comparaison avec la fusion FNAC/DARTY, M Belhadri rappelle que certains salariés d'un certain siège y ont laissé des plumes. M Belhadri demande si M Falck peut affirmer qu'il n'y aurait aucun licenciement économique au sein de BUT même s'il s'agirait de 2 entités différentes.

M Falck confirme que BUT n'est pas aujourd'hui en train de discuter avec les banques pour l'obtention d'un PGE. M Falck nous informe que le COVID a eu un impact significatif sur nos comptes mais pour l'instant, nous passons cette crise ; certes un peu affaibli mais bien debout.

S'il y avait une 2^{ème} crise, nous irions peut-être chercher un PGE et nous serions certainement dans la cible des entreprises qui y auraient droit.

Concernant les licenciements économiques, s'il y avait un projet, ce serait un projet qui aurait pour finalité de sauver 10 à 15000 emplois (8 à 9000 emplois chez CONFO et quelques milliers chez nos fournisseurs). M Falck trouve légitime la crainte du CSEC mais il s'agit là d'une situation d'urgence de l'ensemble de la filière de l'ameublement. A ce stade, il y a aucun projet de fusion ou restructuration chez BUT mais il ne peut affirmer que dans 4 ou 5 ans, il n'y aura pas de changement, lui-même ne sera peut-être plus là. Pour M Falck la force d'une entreprise c'est de rester une grosse PME avec de l'agilité.

M Belhadri rappelle que Bercy doit donner sa réponse sur le PGE à CONFO. S'ils n'obtiennent pas ce PGE, ils seront placés en redressement judiciaire. Ces événements vont se dérouler dans les 6 mois à venir ; il y aura donc des discussions à court terme. M Belhadri rappelle que LSA avait publié l'année dernière les 75 sites où BUT est en concurrence avec CONFO. La demande a été faite auprès de M Wendling de connaître cette liste à jour et il réitère cette demande. M Belhadri souligne que le fait de laisser une ambiguïté en ne donnant pas de réponses claires et précises va créer une situation anxieuse auprès des collègues.

M Falck explique que c'est M Belhadri qui crée la situation anxieuse car il a répondu sur le court terme : « il n'y a aucun projet de restructuration sur le court terme ». Il appuie également sur le fait que ce n'est pas M Le Maire qui donne des PGE car il n'est pas banquier. Ce-dernier peut appeler les banques pour conseiller mais il n'est aucunement décisionnaire. M Falck explique que si les banquiers, quand ils regardent le dossier, ne voient pas de résultat mais juste une grosse dette, et qu'ils ne veulent pas prêter, ils ne prêtent pas. Le problème n'est pas politique mais économique. CONFORAMA ne serait plus en mesure de payer les salaires de ses employés à fin juin. M Le Maire peut faire appliquer le process Williams Saurin et sur les sites où il y aurait une situation non-concurrentielle, de passer outre au nom de la sauvegarde de l'emploi. Ces décisions sont extrêmement rare car l'autorité de la concurrence est indépendante, il est rare qu'un ministre la dédise.

M Falck souligne que la BNP a publié un communiqué de presse indiquant que sans projet industriel et compte-tenu de l'état de l'entreprise, il est difficile de prêter de l'argent. Ils disent aussi que si demain, il y avait un projet industriel de long terme, avec les actionnaires en place, ou avec d'autres, ils reviendraient à la table des discussions. Ce qu'il faut pour CONFO, c'est un projet commercial avec des investisseurs qui voudraient être encore là dans 15 ou 20 ans.

M Belhadri lui fait remarquer qu'il travaille chez BUT et que ce sont des salariés BUT qui l'interrogent sur notre situation.

Pour M Falck, il est important de nous indiquer que s'il y avait un projet, ce dernier aurait des éléments qui pourraient rassurer les uns et les autres. De plus, il souligne qu'il était important de s'exprimer sur le sujet au-vu des articles de désinformation parus dernièrement.

M Bacon demande s'il y avait un rachat de CONFO par nos actionnaires, ce rachat aurait-il des répercussions sur le développement de BUT.

M Falck ne pense que le rachat pourrait avoir pour conséquence un ralentissement des investissements chez BUT. Le magasin de BUT Alençon a ouvert ses portes il y a peu. Les opportunités de développement en SA sont relativement limitées (les zones où BUT est peu présentes sont les zones urbaines et le passé a montré que BUT n'y était pas bien). Il y a du développement possible dans des tous petits marchés en milieu rural, plutôt sous forme de franchise (ce qui demande peu de capitaux). Les pistes de développement serait soit à l'étranger, soit sur le net. Sur le net, on a commencé le développement avec rueducommerce. Sur le net, les projets demandent peu d'investissement.

Il faudra toutefois se poser la question de la trésorerie disponible car il faudra prévoir la mise à niveau de notre parc. Il y a également des projets d'investissements important sur l'informatique qui est un peu vétuste.

A ce jour, nos investissements sont économes et nous sommes en train d'éponger notre dette. Il faudra se pencher sur ce que l'on va faire de cet argent.

Concernant le CIRI, M Falck souligne que son travail est d'explorer toutes les pistes afin d'éviter les catastrophes industrielles qui auraient un impact sur l'emploi. Ils sont neutres. M Falck pense donc qu'ils ont mis beaucoup d'énergie à trouver un PGE à CONFO. M Falck cependant que tant qu'une entreprise n'est pas sous administration judiciaire, ce sont ses dirigeants qui décident. Si M Tenard et les actionnaires arrivent à mettre de la dette, ils vont partir avec leur milliard de dette.

A contrario, si le conciliateur prend un rôle d'administrateur après le dépôt de bilan, c'est alors le tribunal qui décide et l'administrateur a un rôle important.

M Belhadri souligne qu'aussi bien l'état que BUT ont tout intérêt à ce que CONFO soit en liquidation judiciaire car cela règlera les soucis de PSE et cela coutera moins à nos actionnaires.

De plus, si BUT « éponge » sa dette, il conseille à nos dirigeants de mettre en place le 13^{ème} mois pour ses salariés.

M Belhadri explique qu'il faut de l'investissement pour qu'une société perdure, il faut aussi savoir récompenser et payer ses salariés et il faut également récompenser les gens qui ont mis de l'argent au pot. C'est pour cela que M Belhadri avait demandé l'ouverture du capital aux salariés afin de conforter leurs places au sein de l'entreprise. Concernant le développement, il y a un crédit d'impôt, pourquoi BUT ne s'en ai jamais servi.

M Falck souligne que le ratio 1/3,1/3,1/3 est un bon équilibre. A ce jour, BUT gagne, avant impôt, environ 100M€, nous investissons environ 30M€ tous les ans et a une masse salariale de 250M€. C'est très déséquilibré et c'est dur de revenir au tiers rapidement.



M Falck souligne que But est en train de désendetter et ce qui a permis de passer ces 2 mois difficile. La reprise a été bonne mais cela commence à se tasser. L'idée de travailler un PGE s'éloigne et c'est bien car cela reste de la dette.

Il réaffirme que la force de BUT est sa culture, sa taille, son lien familial et la mobilisation autour de certains sujets.

M Martinez demande une meilleure communication envers les salariés afin de les rassurer car ils sont inquiets de ce qu'ils peuvent lire dans les journaux.

M Falck explique qu'une communication interne, hors sujet CONFO, va être diffusée au sein des magasins. Elle aura pour objet d'expliquer que le covid nous a fait du tort mais que nous sommes toujours debout, que notre crainte est une 2^{ème} vague avec un -50% de CA pendant 6 mois. Ce que nous venons de vivre nous fait penser qu'il y a peu de risque que cela nous arrive.

Concernant Conforama, M Falck ne peut pas parler. D'après les échos, Conforama privilégierait l'augmentation de la dette et s'ils ne trouvaient pas de PGE, ils préféreraient le redressement judiciaire.

M Falck rappelle que la direction de la concurrence regarde la zone de chalandise quand un CONFO est en face d'un BUT. Elle prend le meuble, l'électroménager et les ventes internet. Si la somme=100 et que CONFO+BUT > seuil alors c'est anticoncurrentiel.

M Pereur demande quelle est la position de M Falck sur le port du masque que nous n'imposons pas à nos clients à contrario de nombreuses autres enseignes. M Falck répond qu'il est aligné avec la position de Me Brenta et M Wendling. BUT est en test pour se préparer à un éventuel durcissement en cas de 2^{ème} vague et des clusters un peu partout avec le droit de conserver les magasins ouverts. BUT veut essayer d'éviter les situations conflictuelles.

M Belhadri a alerté sur la hausse des malades dans sa région. Le magasin de Mulhouse fait partie des magasins test et sur 2j, 0.018% de masques ont été donnés. Les gens ont bien compris que le port du masque obligatoire était aussi bien pour leur santé que pour la nôtre.

Concernant les évolutions législatives, le 1^{er} ministre a clairement dit que si nous ne pouvions pas effectuer les gestes barrières, ce qui est le cas chez nous, le port du masque devait être obligatoire. Il ne faudrait pas que le test dure 6 mois.

M Falck souligne que la protection des salariés est une priorité. Avec les réouvertures des parcs, restaurants, bars... M Falck n'est pas sûr de garantir que les clients continuent d'accepter le port du masque dans les magasins alors qu'ils sortent d'un restaurant où ils n'en avaient pas et qu'ils étaient proches d'autres personnes. M Falck reste donc prudent sur le sujet mais il faut être prêt sur le sujet si la pandémie repart.

5. Approbation des PV des réunions des 11 février 2020, 17 Mars 2020, 27 Mars 2020, 16 Avril 2020, 20 Avril 2020 et 27 Avril 2020.

Le PV du 11 Février est approuvé à l'unanimité des membres présents.

M Belhadri demande que les prochaines réunions sur Juillet se déroulent en présentiel. Il est inconcevable de tenir des réunions téléphoniques sur le long terme.

M Gaborit demande que la distanciation physique soit respectée lors de ces réunions.

M Wendling répond y réfléchir et qu'il n'y a pas de problème de principe de se réunir.

Concernant le PV du 17 mars, Me Bouffay propose de renvoyer le PV et l'extrait de PV envoyé à la DIRECCTE afin d'ôter toutes confusions.

2. Demande de mise en place d'une commission économique

Me Bouffay demande, en tant que secrétaire du CSEC, que la commission économique soit saisie du sujet sur le rachat de CONFO par nos actionnaires et qu'elle soit maintenue au courant de tout changement.

M Belhadri rappelle que la commission économique doit, à minima, se réunir 2 fois par an et que le dossier « CONFORAMA » peut avoir des incidences sur BUT. Les élus souhaitent juste prendre les devants.

M Duboc souhaitent que toutes les possibilités futures soient d'ores et déjà anticipées.

Pour M Wendling, le projet n'est pas suffisamment formé pour être dans l'analyse mais il n'a pas de problème de principe à ce que la commission économique se réunisse.

Au regard de ce qui a pu se passer dans les années passées, M Belhadri souhaite que toutes les précautions soient prises afin d'éviter d'éventuels déboires.

M Duboc s'inquiète également de l'état financier de nos fournisseurs. M Wendling ne peut avoir accès à leurs données et n'est pas en mesure de donner des chiffres précis et de faire des analyses sur le possible rachat de CONFORAMA.

M Belhadri prévient M Wendling qu'il n'attendra pas d'être sur le fait accompli pour agir.

M Belhadri souligne que la commission économique étant sollicitée par les membres du CSEC, une réunion économique devra se tenir. Au préalable, les membres de la commission vont saisir l'expert et dans cette réunion, il y aura aussi peut-être d'autres points.

M Wendling est d'accord pour que la commission économique se réunisse sur des sujets plus larges mais ne voie pas quels sujets techniques sur le projet CONFORAMA pourront être abordés.

3. Information/consultation sur la dotation de masques tissus pour les collaborateurs

Me Brenta explique que dans la continuité des mesures de protections dans le cadre de la crise sanitaire, BUT a opté pour des masques en tissus qui répondent aux exigences sanitaires tel que défini par les mesures gouvernementales. Me Brenta rappelle que beaucoup de masques chirurgicaux ont été demandés et commandés partout, avec des réservations pour les professions médicales. BUT a fait le choix d'anticiper une solution alternative afin de prévenir une pénurie ou réquisition sur le sujet. Le choix s'est porté sur le masque en tissu de catégorie 1 (filtrant à + de 90%). Le masque retenu est fabriqué par une société française, Chanteclair, et a été testé par la DGA (conformément aux exigences du gouvernement) qui a reconnu sa validité. Les résultats de la DGA et de la bonneterie Chanteclair ont été fournis aux membres du CSEC.

L'idée est une dotation de 4 masques par collaborateur. Ces derniers devraient arriver sur PFL courant juin pour être ensuite délivrés aux collaborateurs.

M Dehon fait remarquer que sur le document fourni par la DGA, il est indiqué « ne garantit pas une homologation selon les normes NF ni selon toute autre norme ».

Me Brenta répond qu'il ne s'agit pas d'une certification mais d'un contrôle par la DGA conformément à la note d'information qui a été émise par les ministères de la solidarité, santé, finances, travail et actions publiques qui donnent compétence à la DGA pour pouvoir contrôler et préciser la conformité aux normes.

M Gaborit souligne que c'est faux. Si les masques étaient aux normes, ils seraient normés et ce n'est pas le cas. La DGA établit des recommandations et la fiche technique précise qu'ils n'ont pas d'homologation.

Me Brenta répond qu'ils correspondent aux critères pour les masques alternatifs de catégorie 1.

M Dehon demande si les masques auront une couture sagittale car c'est un point qui n'est pas recommandé par le site du ministère de la santé.

M Belhadri confirme que les masques susmentionnés ont une couture sagittale. Il souligne également que la DGA n'a pas donné l'autorisation à la bonneterie Chanteclair d'aller au-delà de 5 lavages. La DGA n'a donc testé que des masques neufs. À la suite de cette info, M Belhadri a appelé la bonneterie Chanteclair afin d'avoir les résultats des tests internes pour 60 lavages. La réponse de celle-ci est que cela fait 2 mois qu'ils attendent la certification de la DGA. La société Chanteclair est incapable, à ce jour, de nous certifier le masque au-delà de 5 lavages.

Concernant la couture sagittale, l'AFNOR met en avant qu'il ne faut pas utiliser la couture sagittale car elle est source de transpiration.

M Belhadri a donc du mal à entendre les propos de Me Brenta car le masque n'a été testé que neuf. De plus, le port du masque est préconisé pour une utilisation de 4h donc tous les soirs, les collaborateurs devront laver leurs masques pendant 30mns, les laisser sécher à l'air libre ou au sèche-linge puis les repasser à 120° selon les préconisations du fabricant. Ce n'est pas faisable. Enfin, M Belhadri refuse de donner des masques qui n'auraient pas été testés après lavage.

M Jouassin demande également si quelque chose est prévu pour l'entretien des masques.

M Wendling répond que les salariés bénéficient déjà d'une prime de nettoyage mais M Jouassin lui signale qu'il ne s'agit pas des vêtements de travail mais d'EPI.

M Manas demande comment le DM pourra être sûr chaque matin que ses collaborateurs auront bien lavés leurs masques dans les règles.

M Wendling répond que personne ne peut en être sûr mais qu'il faut faire appel à la responsabilité de chacun.

M Gaborit soulignent que les gens ne vont pas faire de machine à laver pour 1 ou 3 masques. Pour la CGT, il y a 2 raisons pour lesquelles il ne souhaite pas de masque en tissu :

- Le confort : respirer dans un masque en tissu n'est pas pratique et cela risque d'entraîner un rejet du masque par les collaborateurs.
- L'AFNOR n'est pas une norme.

Le masque proposé est un masque grand public. Un masque en tissu réutilisé et avec la rétention d'humidité et une mauvaise filtration peut entraîner un risque accru des problèmes respiratoires.

M Gaborit indique également qu'une autre étude faite par la société française de la stérilisation et la société française d'hygiène hospitalière publiée le 21/03/20 a recommandé formellement de ne pas utiliser de masque en tissu comme solution palliative pour couvrir les besoins des soignants et des usagers des établissements hospitaliers. Cette étude indiquait qu'il n'existait pas de preuve scientifique de l'efficacité des masques en tissu. De plus, le conseil scientifique français indique également qu'il n'existe pas de certitude sur l'efficacité des masques alternatifs.

M Gaborit rappelle que la pénurie de masques chirurgicaux n'est plus d'actualité et l'obligation de sécurité de l'employeur face à son salarié.

Pour ces raisons, M Gaborit est farouchement opposé à la distribution de ces masques en magasins.

Me Brenta rappelle que le HCSP, dans son communiqué du 4 avril, a indiqué que le masque alternatif est efficace s'il est correctement porté et entretenu. Dans le protocole de déconfinement, le masque

alternatif de catégorie 1 en fait partie. Le masque proposé respecte bien ce qui est demandé dans ce protocole. Concernant la pénurie, BUT a été dans l'anticipation.

M Jouassin demande ce qui a été prévu pour l'entretien des EPI. Si rien n'est prévu, la consultation n'aura pas lieu car on ne peut être consulté sur un sujet qui n'est pas complet.

M Wendling répond que l'entretien du masque en tissu sera à la charge du collaborateur. Les membres ne sont pas d'accord.

M Belhadri souligne que les masques proposés ne peuvent être distribués car ils n'ont aucune certification après lavage. De plus, la commission SSCT n'a pas été saisie alors qu'elle aurait dû être informée en 1er avant le CSEC puis les CSEE.

Tant que le CSEC n'aura pas la certification de la DGA qui autorise les employés à porter les masques après X lavages, M Belhadri demande de ne pas envoyer les masques aux salariés. La décision a été prise sans la SSCT, ce qui est déjà en soi un délit d'entrave.

M Wendling n'est pas d'accord sur ce sujet.

Les masques répondent à des critères dont les documents envoyés permettent d'en attester. Sur les différents éléments, l'ensemble des documents permettant d'attester la qualité des masques a été fourni aux membres du CSEC.

M Wendling rappelle qu'il n'a jamais été dit que les masques en tissu se substituent aux masques chirurgicaux. Par anticipation il a été choisi de sourcer un masque alternatif en tissu respectant les critères de catégorie 1. Il comprend que pour les salariés qui font de la manutention, ils préfèrent rester avec des masques chirurgicaux. Les masques chirurgicaux ne seront pas remplacés par les masques en tissu mais il y aura une dotation aux collaborateurs. Il demande aux membres du CSEC d'accompagner ce projet dans la bonne foi et il y aura toujours la possibilité de commander des masques chirurgicaux aux collaborateurs.

Me Chasseboeuf dénonce des usages choquants : son DM a été appelé car son magasin avait une surconsommation de masque.

Me Bonneil signale que le cas n'est pas isolé car c'est la même chose sur son magasin de Béziers.

Me Chasseboeuf signale que la « surconsommation » vient du fait que la centrale indiquait qu'il ne fallait utiliser que 2 masques par jour alors que la plage horaire du magasin oblige les salariés à porter 3 masques par jour si on suit les recommandations de l'état, à savoir un masque tous les 4h.

De plus, Me Chasseboeuf rejoint les incertitudes de M Belhadri et de M Gaborit sur ces masques en tissu. Il aurait été important de mettre en place une commission SSCT et de mettre dans la boucle la médecine du travail.

Pour Me Chasseboeuf, il est hors de question d'être consulté sur le sujet sans avis médical.

Concernant son magasin, il est hors de question que ses collègues portent ses masques car on ne peut les obliger à laver séparément 4 masques chaque soir et que la fiabilité de ces masques n'est pas prouvée.

M Wendling rappelle que les masques chirurgicaux ne seront pas stoppés.

M Gaborit demande s'il n'y a plus d'envoi de masques chirurgicaux comment sera laissé le choix aux salariés.

M Wendling répond que la consommation en masque chirurgicaux est suivie et qu'il y a un stock suffisant.

Me Brenta répond qu'il n'y aura pas de rupture de masques car les réapprovisionnements sont faits.

À la suite de remontés de plusieurs membres indiquant être au bord de la rupture en masques, M Wendling va vérifier ce point car les envois sur magasins sont normalement faits régulièrement. Concernant la surconsommation, M Wendling ne pense que cela est dû aux 3 masques par jour. Me Chasseboeuf indique que les embauches ne sont pas prises en compte. M Picard fait remarquer que les magasins n'ont pas reçu de nouvelles dotations depuis la reprise du travail. Me Lenoir répond que certains magasins ont déjà été réaffectés.

M Belhadri revient sur le masque tissu qui ne servira pas de substitution aux masques chirurgicaux. Donc, implicitement, cela indique que le port du masque en tissu n'est pas obligatoire pour les salariés et en même temps, M Wendling nous indique que la fourniture de masques chirurgicaux sera toujours effectuée en temps et en heure.

M Belhadri demande donc, avant de pouvoir être consulté, d'avoir l'agrément de la DGA des masques Chanteclair pour l'utilisation après-lavage. Il est hors de question de distribuer ces masques tant qu'il n'y a pas de certification.

M Gaborit, au nom de la CGT, est également farouchement opposé à la distribution de ces masques pour les salariés car la santé des salariés est en jeu. De plus, ce ne doit être au salarié d'assumer les coûts de nettoyage de ses EPI.

M Bacon, au nom de FO, est d'accord avec la CFTC et la CGT.

M Gaborit fait remarquer que ces masques en tissu ne font pas consensus.

M Wendling demande quel est le grief exact d'un point de vue sécurité contre ces masques en tissu. M Gaborit répond que le gouvernement a été confronté à une problématique avec un nid qui conteste jusque devant la presse que la France n'a pas été en pénurie de masques chirurgicaux alors même que 39 médecins libéraux sont décédés dans le pays, y compris du personnel soignant. Maintenant, on nous dit que les masques alternatifs bénéficient d'une certification de l'AFNOR qui n'est pas une norme. La volonté du gouvernement est de dire qu'il faut pousser à doter les citoyens de masques pour se protéger, quitte à ce que ce soient des masques qui n'offrent pas une garantie de sécurité maximum. Face à une pénurie, c'est la seule solution qu'ils ont eu la capacité de trouver pour le grand public. Lorsque l'on regarde les tests scientifiques, il n'y a pas de norme pour les masques alternatifs.

M Wendling comprend l'explicatif de la norme mais concernant le rapport de la DGA, les masques Chanteclair sont classés dans la catégorie 1 : au contact du public.

M Wendling prend en compte le point sur le lavage dans le rapport d'essai de la DGA.

M Gaborit rappelle que le rapport de la DGA indique que le masque est testé pour 5 lavages. Sur un plan scientifique et de l'avis du conseil scientifique qui conseille le gouvernement, le masque grand public n'offre aucune garantie de sécurité particulière. Pour M Gaborit, le principe de précaution doit prévaloir.

M Dehon souligne que la catégorie 1 n'est indiquée nulle part dans le document de la DGA. M Wendling précise que si et relit le document.

M Gaborit demande si une commande supplémentaire à celle initialement de 1M a été passée. M Wendling répond qu'il s'agit d'un complément de 200 000 masques chirurgicaux sachant que nous consommons entre 50 et 80 000 masques par semaine.

M Gaborit fait remarquer que la mise à disposition des EPI est différente selon les établissements, à la journée ou à la semaine. Dans la gestion de la surconsommation, il y a une formule qui est peut-être à privilégier dans les endroits où il y a de la surconsommation.

Me Bonneil précise que son magasin est en surconsommation alors que les salariés vont chercher leurs 3 masques par jour tous les matins au dépôt.

Me Chasseboeuf qui est également dans ce cas indique suivre déjà la même procédure. Elle rappelle que le port du masque selon la réglementation ne doit pas dépasser 4h.

M Wendling indique ne pas avoir vu dans les documents de l'INRS de port continu pendant 4h. M Gaborit souligne que le port continu est pendant 1h selon l'INRS (parution de juillet 2019).

M Gaborit indique qu'au bout de 4h, le masque est effectivement humide et moins respirable. Avec 3 masques, le port en continu est plus court.

M Wendling souligne que la logique des 4h n'est pas dans le port en continu du masque. La notion de continuité ne fait pas partie des recommandations.

M Husson indique qu'en magasin, on ne s'amuse pas à le mettre et à le retirer. On le retire quand il faut le changer.

Me Brenta souligne que l'INRS préconise de changer de masque toutes les 4h. M Gaborit fait remarquer que la question n'est pas sur le changement toutes les 4h mais c'est l'efficacité du masque qui est à 4h. Il faut ensuite regarder les implications que cela a sur les salariés le fait de le porter en continu pendant 4h. Ce qui change, c'est la respirabilité et donc les conséquences sur la santé respiratoires des collaborateurs.

M Wendling a noté les inquiétudes des membres du CSEC et veut les rassurer en indiquant que le point sur les dotations de masques chirurgicaux a été vu la veille avec la prévention des risques.

M Belhadri indique que le rapport de la DGA pour les bonneteries Chanteclair est le RP201898 et indique qu'aucun test n'a été effectué après 5 lavages. Sur le site de la DGA, aucun test après 5 lavages n'est inscrit concernant la bonneterie Chanteclair. M Belhadri veut savoir si les masques en tissu seront un complément ou une substitution des masques chirurgicaux.

M Wendling confirme que les salariés ne seront pas dans l'obligation de porter des masques en tissu.

M Belhadri demande s'il est prévu d'équiper également les gens du siège avec des masques en tissu et la réponse est positive.

M Belhadri demande ce qui est prévu pour les gens en déplacement. Allons-nous venir en CSEC avec nos masques ? M Belhadri indique qu'au vue des informations fournies, la CFTC est dans l'incapacité de se prononcer.

M Gaborit demande quel est l'intérêt de fournir un collaborateur en masque en tissu si lui ne s'en servira pas. M Wendling répond qu'il peut également y avoir des cas où les collaborateurs ont souhaité des masques en tissu. M Gaborit souhaite que les EPI soient identiques pour l'intégralité des salariés.

Me Clavel précise que dans son magasin, ils n'ont le droit qu'à 2 masques alors que la plage horaire du magasin dépasse les 4h consécutives. La demande du 3^{ème} masque a été refusée.

M Wendling rappelle que le 3^{ème} masque dépend des horaires des collaborateurs.

Me Chasseboeuf n'est pas étonnée du discours de Me Clavel car la communication par le service RH pour l'information en CSEE était de 2 masques par jour.

M Jouassin redemande que le point sur le nettoyage des EPI soit revus car après consultation de la médecine du travail, le nettoyage des EPI est différent de celui de la tenue.

Me Chasseboeuf confirme les propos de M Jouassin et indique que le séchage doit être mécanique ou un séchage maximum de 2h à l'air libre. Les collaborateurs n'ont pas tous une terrasse ou un sèche-linge chez eux.

M Picard demande pourquoi on parle du nettoyage du masque en tissu alors que nous n'en voulons pas.

Me Chasseboeuf indique que cela montre juste que la prise de décision se fait tenir compte de la logistique qui suit.

M Wendling entend les remarques, ne les partagent pas toutes mais va continuer de travailler sur ce sujet-là tout en maintenant les masques chirurgicaux pour les collaborateurs dans les magasins.

M Belhadri demande si les DM savent qu'ils engagent pénalement leur responsabilité en cas de problème avec le port du masque en tissu. Il souligne aussi que se pose le problème de la couture sagittale.

M Pay souhaiterait qu'un rappel soit fait dans tous les magasins car les encadrants sont un peu laxistes sur le port du masque alors que ce dernier doit être porté par tous les salariés.

M Langellotti demande quel est la différence de coût entre les 2 masques. M Wendling répond qu'un masque chirurgical coûte env. 50cts et ne connaît pas celui d'un masque en tissu.

M Belhadri précise que Chanteclair a envoyé des masques lavés 60 fois à la DGA afin qu'elle les homologue et va renvoyer des masques lavés 30 fois pour que l'homologation soit plus rapide sachant que les test de la DGA se font actuellement sur des masques qui sont à utiliser peu de fois.

M Belhadri réaffirme que la DGA n'a pas donné l'autorisation à la bonneterie Chanteclair de mettre sur le marché des masques lavés plus de 5 fois.

M Wendling souhaite recueillir l'avis des membres du CSEC.

M Belhadri trouve cela indécent et Me Chasseboeuf souligne qu'on ne peut donner d'avis sur des documents erronés et sur un sujet sur lequel des précisions ont été demandées.

M Gaborit trouve déplacé de vouloir recueillir l'avis du CSEC aujourd'hui et de vouloir passer en force.

M Wendling souligne qu'il ne faut pas juste ne pas être d'accord sur un sujet pour ne pas être consulté.

M Gaborit répond qu'il n'est effectivement pas d'accord mais au regard des questions sans réponse (confort, couture sagittale, nettoyage), il ne peut être consulté et la CGT ne pourra être consulté ce jour.

La CFTC, CFDT et FO font savoir qu'elles ne peuvent être consulté aujourd'hui également.

4. Demande du CSEC de mise en place du port obligatoire du masque pour la clientèle

M Wendling souligne que le point a été évoqué avec M Falck le matin même.

M Bacon explique qu'il est toujours possible de fournir les masques en tissu aux clients ou leur vendre avec une déduction sur leur futur achat, proposition effectuée par FO.

M Wendling explique que quelques tests ont été mis en place. Le test va continuer pour voir comment cela évolue.

M Belhadri demande comment M Wendling peut dire que ce n'est pas concluant alors que M Belhadri vient de nous dire que dans le magasin de Mulhouse qui est un fort cluster au regard des autres régions, c'était concluant. Le test ne devait durer qu'une semaine et il continue.

M Wendling souligne que le test a été effectué dans différents magasins, de tailles différentes et situés dans des zones différentes. Si dès lors qu'on est dans l'obligation de faire respecter le port du masque, cela nécessite une organisation et des moyens qui ne sont pas évident à mettre en place selon les magasins. De plus, cela engendre une consommation significative en masque.

M Wendling soulève le point qu'avec l'évolution des mesures, cela pourra rendre encore plus difficile de le faire respecter.

M Belhadri fait remarquer que M Wendling cherche tous les prétextes possibles pour ne pas protéger les collègues. A l'époque, M Wendling avait annoncé qu'aucune enseigne de l'ameublement n'obligeait à porter de masque, ce qui s'est avéré faux. Aujourd'hui, M Belhadri comment les autres enseignes obligent le port du masque à leurs clients sans problèmes sociaux : IKEA, DECATHLON, KIABI, BOULANGER, DARTY, FNAC, GIFI...

Pour BUT, l'essentiel est de vendre aux clients.

Pour M Duboc, KIABI est une enseigne avec beaucoup de passage et cela ne leur pose pas de problème.

M Wendling répond que sur certains magasins, il a fallu 100 masques sur une journée.

M Duboc souligne que le masque est rentré dans les mœurs, tout le monde en a un dans sa voiture.

M Gaborit fait savoir qu'il est favorable au port du masque et rappelle que la direction, selon l'article L4121-2 du code du travail, est censé protéger ses salariés à la source et la source ne peut être que les individus. En mettant un masque, les individus font en sorte de ne pas propager le virus à d'autres. Toutefois, si on impose le masque en magasin, il faut que le masque soit obligatoire et que quelqu'un fasse respecter les règles du port conforme. M Gaborit souligne qu'il n'y a pas de suivi qui est fait sur les règles et gestes barrières qui ont été mis en place au déconfinement (respect de la distanciation de la part des clients...).

Pour M Gaborit, au regard du fait que la direction devrait combattre les risques à la source, pense que la sécurité des salariés passe en 2nd plan.

M Belhadri souhaite revenir sur la quantité de masques donnés aux salariés. Il a interpellé plusieurs fois M Wendling à ce sujet qui s'est engagé à repasser le message aux DR. M Wendling confirme.

M Belhadri demande pourquoi M Boulanger a donné la liberté aux magasins de pouvoir 2 ou 3 masques et qu'il n'aurait pas eu le mail de M Wendling.

Me Clavel confirme que M Boulanger était au courant car il est passé la semaine précédente dans son magasin et il a reçu l'information de la part de tous les magasins qu'il a visité dans sa région.

M Gaborit souligne que ce n'est pas dur de lire une notice d'utilisation. Celle des masques indiquent un port maximum de 4h ; le bon sens veut que le DM en donne 3 par jour à ses salariés. C'est grave s'ils ne respectent pas les règles.

M Belhadri indique qu'en imposant pas le masque à nos clients, M Wendling fait peser un risque sur les collaborateurs.

M Wendling revient sur la question de l'activité partielle :

- L'activité partielle ne sera pas réactivée pour l'instant, compte tenu du niveau d'activité dans les magasins.
- Les mesures pour les gardes d'enfants et les personnes vulnérables ou vivant avec continuent à s'appliquer dans le cadre de l'activité partielle.

M Costes demandent si les personnes qui n'ont pas de nounou et dont le conjoint est une personne sensible peuvent bénéficier du chômage partiel. M Wendling répond que pour la garde d'enfant, il va y avoir des précisions qui vont indiquer dans quelles mesures et avec quels justificatifs la garde d'enfant pourra perdurer.

M Duboc soulève le point que pour la garde d'enfant, il faut un justificatif de l'école mais il y a des écoles qui sont ouvertes et qui ne prennent les enfants que 1 à 2 journées par semaine. Me Brenta répond que cela va être précisé dans les prochains jours. En attendant les précisions, Me Brenta souligne qu'une souplesse sera accordée sur les 1ers jours.

M Duboc demande quelles seront les conséquences du chômage partiel sur les CSEE.

M Wendling indique qu'il travaille sur ce point et qu'il y répondra la semaine suivante.

M Costes demande s'il y aura des chapiteaux. M Wendling répond par la positive, signalant que ce ne sera pas partout et également en fonction des demandes aux préfetures.

M Duboc demande ce qu'il en est de la dématérialisation des tickets restaurant. M Wendling répond que la décision a été différée mais le sujet sera réouvert plus tard.

M Pereur demande comment cela se fait que les personnes qui n'ont pas opté par la dématérialisation n'aient toujours pas reçu de bulletin de paie depuis 3 mois.

Me Brenta répond que l'éditeur de nos bulletins de paie a fermé pendant le confinement et que nous ne sommes pas son seul client. Ils ont eu un problème technique sur le sujet mais les bulletins de paie devraient arriver dans les magasins pour les mois de mars/avril puis à partir de mai, ils seront envoyés directement aux domiciles.

M Gaborit est surpris que les salariés ne sachent pas qu'ils peuvent faire la demande de leur bulletin de paie par mail.

M Gaborit est également surpris de la gestion des jours fériés. Les jours fériés habituellement travaillés doivent être indemnisés au titre de l'activité partielle, les jours fériés chômés doivent être payés comme chômeurs/payés (ce qui est le cas pour le 1^{er} mai, le 8 mai et le lundi de pâques). Pour M Gaborit, cela n'a pas été fait pour le 8 mai et le lundi de pâques.

Me Brenta souligne que c'est bien la règle qui a été défini, elle demande à M Gaborit de la rappeler sur ce sujet.

FIN DE SEANCE 13H40

Gaëlle Bouffay
Secrétaire CSEC BUT

